

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022

Etaient présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURET Benoît, VOYER Denis.

Excusés : Mme BARTHELAT Valérie, M. MAZET Pierre

Secrétaire : M. VOYER Denis

N° 2022-004-02

SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE : Convention concernant l'exploitation de réseau d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs (option 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention d'exploitation (notamment la modification de l'article 12 concernant l'échéancier de recouvrement de la redevance).

ARRIVEE DE M. Pierre MAZET

N° 2022-005-02

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES :

M. le Maire rappelle que l'inventaire des zones humides est obligatoire dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne et que la commune fait partie du bassin versant de la Sioule. L'objectif est de protéger les zones humides par un zonage et un règlement adapté.

Des référents communaux ont assisté le Sage Sioule dans le cadre des inventaires de terrain, conduits sur la commune en juillet 2020. Une consultation publique a suivi du 9 au 18 septembre 2020 pendant laquelle un registre a été mis à disposition avec la cartographie. Plusieurs observations d'exploitants agricoles ont été prises en compte et les cartes modifiées.

Considérant les derniers atlas cartographiques transmis par le Sage Sioule en Février 2022, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ VALIDE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES PRESENTE.

N° 2022-006-02 -

TARIFS DES CASES DE COLOMBARIUM ET CAVURNES :

M. le Maire indique que les travaux de création du site cinéraire sont terminés. Les cases de colombarium et les cavurnes sont à disposition des familles. Le Conseil Municipal fixe les tarifs des cases de colombarium et cavurnes pouvant contenir 4 urnes chacune :

Concession trentenaire : 350 €

Concession cinquantenaire : 500 €

Les concessions pourront être renouvelées au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

N° 2022-007-02

SUBVENTION SOLIDARITE 2022 DU DEPARTEMENT :

M. le Maire rappelle le programme de travaux : Réfection de la toiture de la mairie et de la totalité de la bascule et sa demande de subvention. Les services du Département ont indiqué que seule la toiture de la bascule pouvait bénéficier du dispositif « Soutien au Bâti » avec la mairie (même travaux sur bâtiments différents).

Considérant que la commune bénéficie cette année encore du dispositif SOLIDARITE (100 communes de l'Allier considérées défavorisées), la demande de subvention concernera entre autres les autres dépenses relatives à la bascule, ils seront complétés par la réfection de la salle de bain d'un logement locatif et l'achat de matériel (vestiaire pour le garage communal et réfrigérateur pour la mairie). M. le Maire présente des devis pour un montant total de **10 086,28 € HT**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT :	10 086,28
BASCULE : Menuiseries (boiseries, porte, fenêtre)	3 237,60
Peinture	2 532,00
Engazonnement	950,00
REFECTION D'UNE SALLE DE BAINS :	2 609,69
MATERIEL : Vestiaire + réfrigérateur	756,99
<u>Recettes :</u>	
DEPARTEMENT : Dispositif Solidarité	5 000,00
Part communale :	5 086,28

N° 2022-008-02

REFECTIONS DES TOITURES DE LA MAIRIE ET DE LA BASCULE –
Demande de subvention régionale et modification du plan de financement.

Par délibération en date du 07 Février 2022 (N° 2022-001-01), les travaux de réfection des toitures de la mairie et de la bascule ont été programmés. Considérant la décision précédente (N° 2022-007-02) et la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire au niveau régional (15 %), le conseil municipal sollicite cette aide et modifie le plan de financement antérieur :

<u>Dépenses HT :</u>	49 128,05
Couverture mairie	46 197,90
Couverture bascule	2 930,15
<u>Recettes :</u> sur un montant subventionnable de 49 128,05 €	
REGION : Bonus ruralité - 15 %	7 369,20
DEPARTEMENT : Soutien au bâti (30 %)	14 738,41
ETAT : DETR – (35 %)	17 194,81
Part communale :	9 825,63

N° 2022-009-002

COMMUNAUTE DE COMMUNES – DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS
Mise en valeur des communes - 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, soit **8 648 €** pour les travaux de réfection de la voirie communale du programme 2022 et adopte le plan de financement :

<u>Dépenses HT :</u>	82 106,55 €
<u>Recettes :</u>	
Conseil Départemental	24 631,96 €
Communauté de Communes	8 648,00 €
Part communale	48 826,59 €

ARRIVEE DE Mme Valérie BARTHELAT.

N° 2022-019-02

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux ainsi qu'il suit (sans augmentation), à savoir :

- Foncier Bâti : **35,82 %**
- Foncier Non Bâti : **33,55 %**

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Ils sont approuvés à l'unanimité :

BUDGET GENERAL (y compris assainissement) :

INVESTISSEMENT : (compris report)

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	381 636.62
	Reste à réaliser :	44 500.00
<u>Recettes</u> :	Réalisé :	323 112.59
	Reste à réaliser :	37 370.00

FONCTIONNEMENT : (compris report)

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	303 223.65
<u>Recettes</u>	Réalisé :	444 223.43

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 58 524.03
Fonctionnement :	140 999.78
Résultat global :	82 475.75

EPICERIE :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	0.00
<u>Recettes</u> :	Réalisé :	0.00

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	1 072.00
<u>Recettes</u>	Réalisé :	8 947.64

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	7 875.64
Résultat global :	7 875.64

SALON DE COIFFURE :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	4 087.09
<u>Recettes</u> :	Réalisé :	0.00

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Réalisé :	913.95
<u>Recettes</u>	Réalisé :	12 886.42

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 4 087.09
Fonctionnement :	11 972.47
Résultat global :	7 885.38

❖ **VOTES DES COMPTES DE GESTION 2021 – COMMUNE, SALON DE COIFFURE ET EPICERIE** : Identiques aux comptes de gestion, ils sont également approuvés.

❖ **VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 - COMMUNE** : Ils sont approuvés à l'unanimité :

BUDGET GENERAL :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 287 711 € (dont 44 500 € de Restes à Réaliser 2021)

Recettes : 287 711 € (dont 37 370 € de Restes à Réaliser 2021)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 397 425 €

Recettes : 397 425 €

EPICERIE :

INVESTISSEMENT : Dépenses : 250 €

Recettes : 250 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 10 985 €

Recettes : 10 985 €

SALON DE COIFFURE :

INVESTISSEMENT : Dépenses : 4 268 €

Recettes : 4 268 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 10 300 €

Recettes : 10 300 €

Tous les détails des comptes administratifs et des budgets primitifs sont disponibles en mairie sur demande.

QUESTIONS DIVERSES :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU CHATEAU DU MAX » :

M. Pierre MAZET se retire.

L'Association organisera le dimanche 14 août, dans l'enceinte du château, un marché artisanal et de producteurs.

M. le Maire indique que Jacques MAZET, président de l'association, a demandé un entretien dans lequel il a présenté son projet et sollicité une subvention pour l'organisation d'un feu d'artifice en fin de journée.

Il est rappelé que depuis quelques années, les associations font l'objet d'un soutien financier par le biais du prêt à titre gracieux de la salle des Moulins, de la salle des associations, de la mise à disposition et de l'entretien des équipements sportifs...

Après réflexion, le Conseil Municipal ne souhaite pas déroger à ce principe mais ne rejette pas non plus une demande d'aide et détermine ci-après les conditions à réunir :

- aide ponctuelle
- animation sur le territoire communal, ouverte à tous
- animation gratuite.

Dans ce cadre, il est décidé à l'unanimité que la commune participe à cette manifestation sous la forme de la prise en charge d'une partie du coût du feu d'artifice (500 €). Le montant sera versé directement à l'entreprise en contrepartie d'une facture.

EGLISE : PEINTURES MURALES

L'Association Saint-Martin s'intéresse aux peintures d'une chapelle représentant une guirlande d'anges chantant ou jouant de divers instruments, les modèles étant des petites filles de la commune de cette époque (1938). Celles-ci se dégradent, l'association envisage leur restauration. Des contacts ont été pris.

RYTHMES SCOLAIRES :

Le conseil d'école et le conseil municipal ne souhaite pas modifier les rythmes scolaires actuels, soit « semaine de 4 jours ».

PYLONE DE TELECOMMUNICATIONS :

A l'occasion d'une réunion cantonale, M. le Président du Conseil départemental a indiqué que plusieurs communes avaient été démarchées pour la réservation d'un terrain communal et l'installation de cet équipement. Or, il s'avère que le plus souvent, les travaux n'aboutissent pas. La commune, qui a signé une convention avec ATC France, se rapprochera du conseil départemental afin d'éclaircir cette situation.

ENTRETIEN DES VOIES ET TAILLAGE DES HAIES :

Suite au dernier conseil municipal, les personnes concernées ont été contactées. Le Maire les remercie pour avoir nettoyé les voies communales en période hivernale.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE : En projet

CUMA DU THEIL :

La CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) envisage l'acquisition d'un pont bascule. Elle a établi un dossier de demande de subvention, souhaite qu'un terrain communal soit mis à disposition pour son installation et propose l'emplacement aux abords de la salle polyvalente.

Considérant la proximité de la salle et des habitations, le conseil demande qu'un autre terrain soit envisagé. Des propriétaires de terrains aux alentours du bourg seront contactés.